

COMMUNE DE BONFOL

INFORMATIONS A LA POPULATION

Personnel communal

L'été dernier, M. Loïc Gindrat de Pleujouse a débuté un préapprentissage d'agent d'exploitation au service de la voirie. Son travail donnant entière satisfaction, sa formation se poursuivra par un apprentissage d'agent d'exploitation qui débutera au mois d'août 2022.

Suite à la démission de Mme Marine Bretagne, le Conseil communal a engagé M. Claude Froidevaux de Courrendlin comme concierge. Âgé de 49 ans, marié et père de deux enfants, M. Froidevaux est en possession d'un CFC de construction d'appareils industriels et il a travaillé de nombreuses années comme agent de nettoyage pour une entreprise active dans les domaines de la maintenance et de la gestion de bâtiments et d'équipements. Il a débuté son activité à la Commune le 1^{er} avril 2022 et la famille emménagera dans l'appartement de l'école dans le courant de cet été.

Le Conseil communal se réjouit de ces collaborations et il espère que MM. Gindrat et Froidevaux trouveront beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles activités.

ATTENTION ! Capricornes

A deux reprises, la présence de capricornes (insectes xylophages) a été constatée dans les charpentes de bâtiments situés Sur la Place et Rue de la Gare à Bonfol. Désormais, c'est au tour d'une cabane de jardin d'être touchée à la rue Dos les Perrières.

Dans les deux premiers cas, une entreprise a procédé au traitement de ces charpentes, afin d'éliminer cet insecte qui se nourrit de bois résineux, provoquant des dégâts énormes au niveau des charpentes et des boiseries. Pour le dernier cas, la construction va être démolie et évacuée.

Au vu de ces constats, les Autorités communales recommandent une nouvelle fois aux propriétaires situés dans un périmètre de 200 mètres de ces quartiers, de procéder sans attendre à une vérification de leur charpente. Toutefois, étant donné que cet insecte vole et afin d'éviter toutes mauvaises surprises, un contrôle de toutes les toitures des habitations du village pourrait s'avérer judicieux, ceci afin d'intervenir rapidement, car l'ECA-Jura n'est pas en matière, ni sur le traitement assez onéreux de la charpente, ni sur des dégâts éventuels.

Complexe sportif

Avec maintenant deux équipes actives inscrites en championnat, le FC Bonfol utilise de plus en plus le complexe sportif, ce qui rendait la gestion des locations et le nettoyage des locaux de plus en plus compliqués pour la Commune.

Un accord a donc été conclu avec le FC Bonfol qui gère désormais les locations du complexe sportif et qui se charge des travaux de nettoyage des locaux et de la tonte du terrain.

Au vu de cette nouvelle organisation, les personnes qui souhaitent louer le complexe sportif sont priées de s'adresser à M. Michel Girardin au 078 976 57 77 ou par e-mail à michel.girardin9@bluewin.ch.

Sociétés locales

Afin de permettre aux sociétés du village d'informer la population sur leurs différentes activités, le Conseil communal a décidé la pose d'un panneau d'information qui a été installé en bordure de la rivière vers le kiosque.

Les sociétés du village peuvent donc désormais y afficher leurs informations et communications.

Guerre en Ukraine

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, la population s'interroge, ceci légitimement, sur d'éventuelles retombées en Suisse et quelques informations sont rappelées :

Pénurie d'énergie

Pour le moment, aucune mesure n'a été ordonnée par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE). Cet Office est chargé, entre autres, de constituer des réserves obligatoires. L'impact le plus important actuellement est la hausse massive du coût du gaz et des hydrocarbures. Le rationnement de l'essence figure parmi les toutes dernières mesures à entrer en ligne de compte. Il est néanmoins recommandé à la population de penser à acheter des piles pour les radios portatives et des bougies en cas de coupures d'électricité.

Provisions de secours

En tout temps, l'Approvisionnement économique du pays (AEP) conseille de disposer d'un stock de plusieurs litres d'eau par personne et de nourriture pour une semaine. Une réserve de médicaments doit également être constituée. Dans la situation actuelle, il faut toutefois éviter les provisions superflues.

Que faut-il faire si une alarme réelle était déclenchée ?

En cas de danger avéré, les autorités alerteront la population au moyen des sirènes et diffuseront les consignes de comportement via les radios, via le Teletext et ou encore via l'application Alertswiss. L'Office fédéral de la protection de la population recommande d'installer l'application Alertswiss sur son smartphone.

Permis de construire

Depuis le mois de juillet 2021, la nouvelle application JURAC doit être utilisée pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire.

Pour l'utilisation de cette application, le Canton facture un forfait de fr. 10.0 pour une procédure simplifiée (petit permis de construire) et de fr. 125.0 pour une procédure ordinaire (grand permis). Ces sommes seront donc refacturées aux requérants lors de la délivrance des permis de construire.

Chats errants

A deux reprises, des captures de chats errants ont été organisées ces derniers mois à Bonfol, lesquelles ont permis de piéger un bon nombre de chats. Une fois capturés par l'AJPA, les matous sont castrés et les chattes stérilisées, puis ensuite et ceci dans la mesure du possible, être replacés chez des tiers.

Afin d'éviter la prolifération de chats errants, le SCAV rend attentif au fait que quiconque nourrit régulièrement un chat et le rend dépendant de lui, peut être légalement considéré comme son détenteur. Ainsi, afin de ne pas favoriser la prolifération de chats sauvages, **ces derniers ne doivent pas être nourris, ni hébergés.**

Chiens

Chaque année, l'Administration communale doit remettre à jour le registre des chiens détenus sur son territoire au 1er mai. La part communale due au Canton est facturée sur la base de ce registre. Aussi et afin de communiquer des données correctes, nous prions les propriétaires de chiens d'annoncer à l'Administration communale et ce **avant le 30 avril 2022** :

- Toute nouvelle détention d'un chien
- Toute modification survenue depuis le 1^{er} mai 2021 (décès, transfert de propriétaire, etc)

Arbres, haies vives et buissons

Conformément aux articles 58, 68, 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords de croisements, de débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes, seront taillés à une hauteur maximale de 80 cm (article 76 LCER). Les propriétaires, bordiers de routes publiques, sont invités à tailler leurs arbres, buissons et haies vives **jusqu'au 31 mai 2022** conformément aux présentes prescriptions. Passé ce délai, le service des travaux publics effectuera ces travaux aux frais des propriétaires fonciers selon l'article 84 de la LCER du 26 octobre 1978.

Incinération en plein air

Les déchets verts, en particulier ceux issus des jardins, sont encore trop souvent brûlés, ce qui nuit à la santé des personnes. Les particules fines émises par leur incinération nuisent à la qualité de l'air et impactent la santé de la population.

En zone d'habitation, les feux de branchages, feuilles mortes et autres déchets verts sont formellement interdits. La seule exception concerne les grillades qui peuvent être réalisées avec du bois bien sec, pour autant que cela ne génère pas de fumée excessive.

La brochure « Bien gérer ses déchets verts, en finir avec les feux en plein air », disponible sur le site de l'Office de l'environnement, informe sur les bonnes pratiques dans différents milieux (urbain, agricole, forestier).

De nombreuses informations et conseils plus détaillés pour bien gérer ses déchets verts, sont disponibles sur la page www.jura.ch/jardinsvivants.

Gym de maintien

Dans le cadre de la Commission des Œuvres sociales, un cours de gymnastique de maintien pour les aînés a été dispensé par Marie-Thérèse Henzelin entre 2005 et 2021, à raison d'une rencontre d'une heure tous les quinze jours. Vu son manque de disponibilité actuelle, la monitrice a dû malheureusement renoncer à donner dorénavant ces leçons !

L'Autorité communale est donc à la recherche d'une personne compétente pour dispenser ces cours appréciés de nos aînés.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer au plus vite au secrétariat communal de Bonfol (032 474 44 47) et contacter Mme Marie-Thérèse Henzelin pour tout renseignement complémentaire (032 474 42 30).

Fête de St-Fromond : 27 mai ó 28 mai ó 29 mai 2022

Après deux annulations successives en 2020 et 2021, suite aux contraintes sanitaires liées au coronavirus, la Fête de St-Fromond pourra être organisée cette année.

Le vendredi 27 mai 2022, un office religieux en mémoire du saint homme, sera célébré à 09h30 en l'église de Bonfol, suivi vers 10h45, de la traditionnelle et attendue procession qui mènera les participants à la chapelle de l'ermite.

En plus de la brocante, le Musée de la poterie restera ouvert et gratuit (sur demande au stand de la brocante), les après-midi du vendredi 27 et du dimanche 29 mai.

La baisse des effectifs de nos sociétés locales fait qu'on ne retrouve plus l'engouement qui avait prévalu à la relance de notre fête villageoise en 1991.

Innovation cependant en 2022. Les cantines seront placées autour de la salle communale, laquelle, nouveauté également, sera occupée par la Société de pêche.

Il est proposé en cette année 2022 une fête de St-Fromond simple et conviviale pour les personnes qui nous feront l'amitié de leur présence en ce dernier week-end du mois de mai.

Rencontres festives 2022 pour les seniors du village

Après deux dernières années où seul le Noël des aînés a pu être organisé en décembre 2021, les Autorités communales et la Commission des œuvres sociales de Bonfol peuvent à nouveau inviter les personnes du village, âgées de 65 ans et plus, aux trois rendez-vous festifs habituels :

Mercredi 06 juillet 2022	Après-midi récréatif au complexe sportif
Mercredi 31 août 2022	Sortie des aînés
Mercredi 14 décembre 2022	Fête de Noël des aînés

Pour chacune de ces trois manifestations, un tout ménage communal avec bulletin d'inscription, sera distribué en temps opportun.

Route de Courtavon / Raye-Chênes

Les travaux engagés début mai 2021 par les BKW concernant la mise sous terre du réseau électrique et de l'éclairage des rues Raye-Chênes et Route de Courtavon touchent à leur fin. Les derniers mâts ont été positionnés et d'ici quelques semaines, un réglage de l'intensité lumineuse sera effectué.

Dans le courant du mois d'avril, l'entreprise Swisscom va procéder à l'enlèvement des 94 poteaux téléphoniques qui desservait jusqu'à présent le lieu-dit « Le Largin ». Ces travaux ne nécessiteront pas de fouilles et le réseau internet ne subira pas de coupure durant cette période.

Bonfol, le 12 avril 2022

Le Conseil communal